



Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

PV N°3

Réunion en visioconférence du 30 septembre 2022

Participants : M. Y. LE BIVIC – B. CYPRIEN - B. DELORME – L. GUILLARD

En application des directives édictées par la Commission Fédérale Médicale, la Section rappelle aux arbitres que le nombre maximum de matchs autorisés est limité à DEUX pour la période allant du samedi matin au lundi soir.

I. COURRIERS

1. MESURES ADMINISTRATIVES

Après étude des dossiers, la Section a prononcé des mesures administratives à l'encontre d'arbitres. Ces décisions seront notifiées individuellement aux intéressés mais elles ne feront pas l'objet d'une publication dans le procès-verbal mis en ligne sur le site Internet de la Ligue.

2. LIGUE-DISTRICT

Courriel du 2 septembre 2022 de la Ligue Guadeloupéenne de Football.

La section en prend note.

24566022 – AVON FUTSAL / B2M du 17/09/2022 – R3/D

La section rappelle à l'arbitre concerné mais également à l'ensemble de la population arbitrale que le problème concernant la qualification des joueurs n'est pas de leur ressort et qu'ils doivent simplement s'assurer de la présentation d'une licence et du contrôle de l'identité des joueurs (article 8 du R.S.G. de la LPIFF).

3. ARBITRES

Courriel du 2 septembre 2022 de M. Zakaria BOUDJAKDJI
Courriel du 5 septembre 2022 de M. Eric AKOUN
Courriel du 5 septembre 2022 de M. Jean-Vincent PATMABY
Courriel du 6 septembre 2022 de M. Laurent MONTECINOS
Courriel du 8 septembre 2022 de M. Michaël TOLEDANO
Courriel du 8 septembre 2022 de M. Brahim AMENZOU
Courriel du 24 septembre 2022 de M. Marvin NOLLET
La section prend note de ces différents courriers.

Courriel du 12 septembre 2022 de Monsieur Bernard DELORME, membre de la Commission Régionale d'Arbitrage, qui nous avise de l'absence de Monsieur Hugo POULOT lors d'une rencontre de Championnat National U17 où l'arbitre central était observé.

La Section, constatant que les absences de M. Hugo POULOT deviennent récurrentes, invite celui-ci à se prononcer sur la suite qu'il souhaite donner à sa carrière arbitrale.

Courriel du 13 septembre 2022 de Monsieur Maximilien MACHEREY, qui nous informe de son départ immédiat en Belgique dans le cadre de ses études.

La Section en prend note et l'invite à se rapprocher de la Fédération Belge de Football lorsqu'il souhaitera reprendre l'arbitrage.

Courriel du 19 septembre 2022 de Madame Sarah DEGAGE, qui sollicite la Commission Régionale de l'Arbitrage pour un changement de catégorie.

La Section, considérant les obligations liées à la candidature d'arbitre assistante féminines fédérale, ne peut accéder à cette requête actuellement, Madame Sarah DEGAGE ne comptabilisant pas, à ce jour, le nombre de rencontres nécessaires en Féminines R1 pour postuler à ce titre. La situation de cette arbitre sera revue après atteinte de ces obligations.

Courriel du 19 septembre 2022 de monsieur Mourawia GHEDDOUCHE, qui sollicite la Commission Régionale de l'Arbitrage pour un changement de catégorie.

La Section ne peut accéder à cette demande, la catégorie arbitre assistant jeunes n'étant pas prévue par le règlement intérieur de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Courriel du 19 septembre 2022 de Madame Aramata DIARRA, qui informe la Commission Régionale de l'Arbitrage du comportement de l'un de ses assistants lors d'une rencontre de R1 U16.

La Section a immédiatement transmis ce courriel au président de la Commission Départementale d'Arbitrage des Yvelines pour suite à donner.

Courriel du 19 septembre 2022 de Monsieur Redouane HACHEMANE, qui sollicite la Commission Régionale de l'Arbitrage pour une reprise d'activité dans la catégorie « arbitre assistant ».

La Section accède à cette requête et classe monsieur Redouane HACHEMANE en catégorie « arbitre assistant R1 ». Cette situation ne sera effective qu'après réussite des tests théoriques et physiques liés à cette catégorie d'arbitres.

Courriel du 22 septembre 2022 de madame Marie ZELIE, qui s'étonne de la récurrence de désignations sur les mêmes clubs.

La Section rappelle à madame Marie ZELIE que les désignations sont du ressort exclusif de la Commission Régionale de l'Arbitrage et que le peu d'équipes féminines engagées en compétitions nationales entraîne obligatoirement des désignations sur les mêmes clubs.

Courriel du 28 septembre 2022 de Monsieur Larbi MDARHI, qui s'étonne de ne pas avoir été convoqué aux tests physiques de la Ligue.

La Section constate que monsieur Larbi MDARHI est désigné depuis le mois de mars 2022 par le District Parisien de Football. Il est désormais arbitre de district et seule son entité d'appartenance est à même de lui faire passer lesdits tests.

4. COURRIERS DES CLUBS

Courriel du 13 septembre 2022 d'A.S. ERMONT, qui nous indique sa problématique de vestiaires pour la saison en cours.

La Section transmet ce courriel à la section désignation qui essayera, dans la mesure de ses possibilités, d'éviter les désagréments signalés par ce club.

Courriel du 26 septembre 2022 de l'U.S. CRETEIL-LUSITANOS, qui nous avise de l'absence de l'arbitre sur sa rencontre de Coupe de Paris CREDIT MUTUEL I.D.F.

La Section prend note de ce courriel et l'informe que l'arbitre désigné n'a pu se rendre sur cette rencontre en raison de problèmes de santé de dernière minute.

Courriel du 27 septembre 2022 de VAUX LE PENIL-LA ROCHETTE FC, qui demande la récusation d'un arbitre pour une rencontre à venir.

La Section, dans un but de conciliation, accède à cette demande. Elle rappelle par ailleurs à ce club qu'en application du règlement intérieur de la Commission Régionale de l'Arbitrage, toute demande de récusation d'un arbitre doit être effectuée, au minimum, dix jours avant la rencontre et être signée obligatoirement par le président du club.

5. HONORARIAT

Demandes de renouvellement de carte d'arbitre Honoraire de :

M. MARMION Bernard
M. ZIDEE Omer
M. DUFOUR Alain

La Section transmet ces demandes au Comité de Direction avec avis favorable

II. SITUATION DES EFFECTIFS

1. MUTATIONS

Courriel du 2 septembre 2022 de M. Andréas MONGEOT, arbitre, qui demande sa mutation en Ligue Paris Ile-de-France de Football en provenance de la Ligue d'Occitanie.

Le dossier de M. Andréas MONGEOT est complet, celui-ci est transmis à la section désignation pour suite à donner.

La Section classe M. Andréas MONGEOT en catégorie – Jeune Arbitre Stagiaire.

Courriel du 3 septembre 2022 de M. Simon GARDET, arbitre, qui demande sa mutation en Ligue Paris Ile-de-France de Football en provenance de la Ligue de Méditerranée.

Le dossier de M. Simon GARDET est complet à l'exception de son adresse de résidence francilienne qui lui est réclamée. Ce dossier est transmis à la section désignation pour suite à donner.

La Section classe M. Simon GARDET en catégorie – Arbitre R3 Promotionnel

Courriel du 6 septembre 2022 de M. Mohamed BENSAYAH, arbitre, qui demande sa mutation en Ligue Paris Ile-de-France de Football en provenance de la Ligue De Méditerranée.

Le dossier de M. Mohamed BENSAYAH est complet, celui-ci est transmis à la section désignation pour suite à donner.

La Section classe M. Mohamed BENSAYAH en catégorie – Jeune Arbitre Régional 2

Courriel du 12 septembre 2022 de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté qui réclame le dossier de M. Hédi ARFAOUI.

La Section prend note du fait que le dossier de M. Hédi ARFAOUI a été transmis à sa nouvelle Ligue dès la réception de ce courriel.

Courriel du 23 septembre 2022 de M. Matthias LAUT, arbitre, qui demande sa mutation en Ligue Paris Ile-de-France de Football en provenance de la Ligue d'Occitanie.

Le dossier de M. Matthias LAUT est complet, celui-ci est transmis à la section désignation pour suite à donner.

La Section classe M. Matthias LAUT en catégorie – Arbitre Régional R3 Stagiaire.

2. CONGES SABBATIQUES

Courriel du 20 septembre 2022 de M. Baris OZTURK sollicitant un congé sabbatique pour la saison 2022/2023 pour des raisons professionnelles.

La Section accède à cette demande.

M. Baris OZTURK ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2023 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2023/2024.

La Section transmet une copie de la présente information au club de E.S. MARLY LA VILLE (519616).

3. BLESSURES ET MALADIES

OKUR Alexandre – R1 – Courriel du 2/09/22

SOW Bahinde – R1 – Courriel du 2/09/22

BOUDJAKDJI Zakaria – AAR2 – Courriel du 5/09/22

AGIUS Aurélien – R3 – Courriel du 5/09/2

LEROY Cyril – R1 – Courriel du 8/09/22

WOSIAK Romain – R2 – Courriel du 8/09/22
ACCHIARDI Thomas – AAR2 – Courriel du 12/09/22
EL MASTOUL Mohamed – R2 – Courriel du 14/09/22
LACHAAL Mohamed – Futsal – Courriel du 16/09/22
LOMBARD Aymeric – R2 – Courriel du 20/09/22
YATABERE Issa – R3 – Courriel du 26/09/22
CALLEWAERT Frédéric – LFD – Courriel du 27/09/22
ISMAIL Abdelaziz – R2 – Courriel du 27/09/22
FERRADJI Lilia – FEM – Courriel du 28/09/22
AME Marcelin – R2 – Courriel du 29/09/22

La Section prend note et souhaite un prompt rétablissement aux arbitres ci-dessus.

II. COMMUNICATION AVEC LA C.R.A.

1. Communication règlementaire avec la C.R.A. et/ou le service Arbitrage

L'adresse Courriel à utiliser est : arbitres@paris-idf.fff.fr

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Une question posée à un référent reste dans le cadre de la relation arbitre / référent.

Le référent pourra s'il le juge nécessaire par la suite saisir la Commission ou le C.T.R.A.

2. Communication règlementaire avec les Commissions sportives (Statuts et Règlements, Discipline, Terrains, Commission Régionale d'Appel, etc....).

La saisie des rapports à destination des commissions est OBLIGATOIRE via votre « portail des officiels ».

Pour que ce document soit accessible par les services administratifs de la Ligue, il est impératif d'effectuer les transactions « enregistrement » puis « validation » de manière simultanée.

Le délai de saisie ou d'envoi des rapports (pour les rares compétitions ou situations où la saisie est impossible) est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

Uniquement dans ce cas, l'adresse Courriel à utiliser est : rapport@paris-idf.fff.fr

3. Documents administratifs

Ils sont disponibles dans la rubrique " **DOCUMENT**" de votre espace « portail des officiels » :

Fiche d'absence à une rencontre,

Fiche de dé-convocation pour une rencontre se situant entre J-21 et J-1. Dans ce cas, l'envoi d'un justificatif de façon simultanée est obligatoire.

Fiche de non-paiement des indemnités d'arbitrage,

Fiche de remboursement arbitre.